

Séance du 8 avril 2015

L'an deux mille quinze et le 08 avril à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CIAS BASTIDES DE LOMAGNE s'est réuni à Mauvezin, sur convocation de Monsieur Guy MANTOVANI, Président.

Présents : Messieurs et Mesdames MANTOVANI Guy, BEGUE Gilles, BIGNEBAT Suzanne, CHAUBET Claire, DENIEL Renée, DELAYE Annie, MARTIN Martine, LECOCQ Jean-Charles, FERRADOU Jacqueline, LABORDE Marie-Pierre.

Excusés : LAVIGNE Maryse, MARCET Gérard, SEYCHAL Marie-José, SORO Daniel, SOULIER Nathalie, TURINI Florence, TAUPIAC David.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Maryline DOMEJEAN

-Vote du budget primitif 2015

M. le Président, présente les propositions du budget primitif de l'exercice 2015 :

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	BP 2015
Chapitres	Désignation	
011	Charges à caractère général	107 010,00
012	Charges de Personnel	120 220,00
65	Autres charges de gestion courante	23 850,00
TOTAL		251 080, 00

RECETTES	FONCTIONNEMENT	BP 2015
Chapitres	Désignation	
13	Atténuations de charges	60 710,00
70	Produits des services	106 600,00
74	Dotations, subventions et participations	83 770,00
TOTAL		251 080,00

Ces propositions pour le BP 2015, sont adoptées à l'unanimité.

- Vote du budget primitif 2015 du budget annexe SAAD

M. le Président, présente les propositions du budget primitif de l'exercice 2015 :

DEPENSES	FONCTIONNEMENT	BP 2015
GROUPE	Désignation	
01	Charges à caractère général	99 000
02	Charges de Personnel	1 022 637
03	Autres charges de gestion courante	21 700
TOTAL		1 143 337

RECETTES	FONCTIONNEMENT	BP 2015
GROUPE	Désignation	
01	Prestations	1 101 230
02	Atténuations de charges	42 107
03		
TOTAL		1 143 337

Ces propositions pour le BP 2015, sont adoptées à l'unanimité

- Résidence administrative du CIAS

Monsieur le président propose aux membres du Conseil d'Administration de fixer la résidence administrative de tous les agents du CIAS et du SAAD au siège de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne ZA route d'Auch 32120 MAUVEZIN.

Compte tenu des antennes de Cologne, Mauvezin et Saint-Clar, une tolérance sera acceptée pour les agents rattachés à ces antennes. Tous les ordres de missions seront revus en tenant compte de cette décision.

La décision est votée à l'unanimité.

- Vote d'une ligne de trésorerie budget SAAD/CIAS

Monsieur le Président expose la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie pour faire face aux flux de trésorerie.

Il propose qu'elle soit équivalente à environ 20 % du budget de fonctionnement annexe du SAAD / CIAS soit 200 000.00 €.

Les membres du Conseil d'Administration, après avoir voté à l'unanimité :
décident :

- d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 200 000.00 €.
- d'autoriser le Président à négocier avec les établissements bancaires et à signer toutes les pièces nécessaires.

- Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Mauvezin.

Après avoir entendu le rapport du Président vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de MAUVEZIN après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le CIAS Bastides de Lomagne décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 200 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le CIAS Bastides de Lomagne décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 200 000 Euros
 - Durée : un an maximum
 - Taux d'intérêt applicable EONIA + marge de 1.75 %
- à chaque demande de versement des fonds :

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, par débit d'office
- Commission d'engagement : 400 Euros prélevés en une seule fois
- Commission de gestion : néant
- Commission de mouvement 0.04 % du montant cumulé des tirages réalisés
périodicité identiques aux intérêts
- Commission de non-utilisation : 0.30 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Les membres du Conseil d'Administration autorisent Monsieur le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Article-3

Les membres du Conseil d'Administration autorisent Monsieur le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

- Tarif portage de repas

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'augmenter le prix de la prestation portage de repas afin de faire face à l'augmentation du coût de revient, à savoir une augmentation de 3.3 %.

Ce qui porte le prix du repas à 8.50 € à compter du 1^{er} juin 2015.

La décision est votée à l'unanimité.

- Désignation délégués locaux au CNAS

Monsieur le Président fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner les délégués locaux au Comité National d'Action Sociale.

Il propose :

Délégué élu : Maryse LAVIGNE, membres du conseil d'Administration du CIAS

Délégué agent : Marion AZZOLA, rédacteur

Le conseil d'administration approuve cette proposition.

- TAD (Transport à la demande) extension sur le secteur de Cologne

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le service de Transport à la Demande pourrait être étendu sur le secteur de Cologne.

Le service des transports du Conseil Départemental propose un trajet Mauvezin-Isle Jourdain, les lundis, mercredi et vendredi.

Le CIAS pourrait prévoir pour les habitants du territoire de Cologne la possibilité d'accéder à ce service par le biais du transport à la demande.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent cette proposition à l'unanimité et laissent le soin à Monsieur le Président de signer la convention avec le Conseil Départemental.

- Modification du Tableau des emplois

Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale BASTIDES DE LOMAGNE informe l'assemblée qu'il est souhaitable de modifier les emplois au tableau des effectifs adopté le 22 décembre 2014, à compte du 1^{er} janvier 2015.

Le président propose :

- La création de 2 emplois à 17h hebdomadaires dans le cadre d'emploi des agents sociaux.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire placé auprès du CDG.

DECIDE :

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit :

<u>Filière Administrative</u>		H/hebdo	Fonctions	Cadre d'Emploi
Rédacteur	1	35	Responsable d'antenne Mauvezin Agent de prévention	Rédacteur territorial
Rédacteur	1	28h	Adjointe comptable	Rédacteur territorial
Rédacteur	1	27	Responsable d'antenne Saad Cologne	Rédacteur territorial
Adjoint Administratif	1	35	Chef de service Saad	Adjoint administratif
Adjoint Administratif	1	35	Disponibilité	Adjoint administratif
Adjoint Administratif	1	35	Responsable d'antenne St Clar	Adjoint administratif
Adjoint Administratif	1	17h30	Secrétariat	Adjoint administratif
Total	7			

<u>Filière Sociale</u>				
Agent Social	1	32	Aide à domicile	Agent social
Agent Social	2	30	Aide à domicile	Agent social
Agent Social	3	28	Aide à domicile	Agent social
Agent Social	3	25	Aide à domicile	Agent social
Agent Social	2	22	Aide à domicile	Agent social
Agent Social	5	20	Aide à domicile	Agent social
Agent Social	17	17	Aide à domicile	Agent social
Agent Social	6	16	Aide à domicile	Agent social
Agent Social	1	15	Aide à domicile	Agent social
Agent Social	2	10	Aide à domicile	Agent social
Agent Social	4	5	Aide à domicile	Agent social
Total	46			
<u>Filière technique</u>				
Adjoint technique	1	28	portage de repas	Adjoint technique
	TOTAL	52		

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

- Recrutement d'un contrat unique d'insertion C.A.E.

Le Président informe le conseil d'administration que depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser

l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre CIAS Bastides de Lomagne de communes peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Un C.A.E. pourrait être recruté au sein du CIAS Bastides de Lomagne, pour exercer les fonctions d'adjoint administratif à raison de 35 heures par semaine pour le service d'aide à domicile.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de un an à compter du 01 septembre 2015.

L'Etat prendra en charge 80 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge du CIAS sera donc minime.

Le Président propose au conseil d'administration le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures / semaine pour une durée de un an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire D.G.E.F.P. n°2009-42 du 05/11/2009 relative à l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion,

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées du 30/01/2014,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Questions diverses

Ainsi délibéré, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures